

Département
ALLIER
Arrondissement
MONTLUCON
Commune
LA CELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2023

Nombre des Conseillers:
en exercice : 10
présents : 8
pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal s'est rassemblé salle de réunion de la Mairie, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame BOULON Elise, Maire.

Présents : Mmes BOULON Elise, BOUBAT Isabelle, DANIEL Marie-Noëlle, MM BAYLOT Éric, LINTIGNAT Anthony, ROBLOT Claude, TAUVERON Claude, VALTON Jean-Pierre.

Absent ayant donné pouvoir : Mme POIRET Pascale (pouvoir donné à Mme BOUBAT Isabelle)

Absent : M BOUTET Jérôme

Secrétaire de séance : M. ROBLOT Claude

Date de la convocation : 09 mai 2023

OBJET: Convention d'adhésion au service de Médecine Préventive : modification - n° 2023-05-1

Madame le Maire informe les Membres présents que le Centre de Gestion de l'Allier, suite au décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, a souhaité réorganiser son service de médecine conformément à la réforme.

La pluridisciplinarité vient d'être renforcée avec le recrutement dans leur service d'infirmiers en santé du travail. Ces derniers auront pour mission d'œuvrer au côté des médecins du travail.

Ils seront également à même de pouvoir procéder à des visites de terrain (études de poste, ergonomiques...), des campagnes vaccinales, des sensibilisations générales sur la prévention des risques....

De ce fait, une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive, qui annule et remplace la précédente, vous est proposée.

La participation financière reste fixée par délibération du Conseil d'Administration et renvoie aux tarifs publics.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 voix pour) :

- ACCEPTER la nouvelle convention au service de médecine préventive avec le CDG03,
- AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

OBJET: Travaux dans la salle inoccupée (à côté du cabinet des infirmiers) - n° 2023-05-2

Madame le Maire demande aux Conseillers présents l'autorisation d'effectuer des travaux dans la salle jouxtant le cabinet des infirmiers, située au 41 rue Principale de la commune, afin qu'elle puisse être mise à disposition aux associations ou à du personnel de santé et modulée en fonction de la demande.

La mise en fonction de cette pièce nécessite :

- Réfection des fenêtres :
 - Main d'œuvre (ADEM)..... 586,44 €
 - Fournitures (Muraland) 226,05 €

- Murs, plinthes :
 - Main d'œuvre (ADEM)..... 1.528,20 €
 - Fournitures (Muraland) 726,30 €
 - Fournitures (BigMat)..... 211,36 €

- Electricité, chauffage :
 - E/se TAUVERON 7.365,00 €

Soit un total général de 10.643,35 € HT, 12.397,09 € TTC

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 voix pour) :

- **ACCEPTÉ** la remise en état de ladite pièce pour la somme de 10643,35 € HT avec les entreprises mentionnées,
- **DEMANDE** une aide auprès de l'Etat avec le dispositif DETR
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

La séance est close à 20h20

RÉCAPITULATIF

N°	Objet	Pages
2023-05-1	Convention d'adhésion au service de Médecine Préventive	2023-024
2023-05-2	Travaux dans la salle inoccupée (à côté du cabinet des infirmiers)	2023-025 2023-026